

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique concernant le zonage pluvial sur les 18 communes de l'agglomération :

Benquet, Bostens; Bougue; Bretagne-de-Marsan; Campagne; Campet-et-Lamolère; Gaillères; Geloux; Laglorieuse; Lucbardez-et-Bargues; Mazerolles; Mont-de-Marsan; Pouydesseaux; Saint-Avit; Saint-Martin-d'Oney; Saint-Perdon; Saint-Pierre-du-Mont; Uchacq-et-Parentis.

Demandeur : Mont de Marsan Agglomération

Représentée par M Charles DAYOT

575 avenue du maréchal Foch, 40 000 Mont de Marsan

L'enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte durant 33 jours consécutifs, **du 15 décembre 2025 à 9h00 au 16 janvier 2026 à 12h00.**

La Maison de l'Eau, 7 place Francis Planté, 40 000 Mont de Marsan, est désignée comme siège de l'enquête publique.

M Gérard VOISIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Louis LEVET en qualité de suppléant, par décision n° E25000102/64 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau du 10/09/2025.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment :

- Le rapport technique exposant et justifiant le choix du zonage d'assainissement, pour chaque commune.
- Les avis de l'Autorité Environnementale concernant la demande d'examen au cas par cas.
- Les documents administratifs

sur support papier :

- à la Maison de l'Eau, 7 place Francis Planté, 40 000 Mont de Marsan, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

sur un poste informatique : à la Maison de l'Eau, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, mentionné ci-dessus;

sur le site internet de Mont de Marsan Agglomération

<https://montdemarsanagglom-eau.fr/actualite>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du 15 décembre 2025 à 9h00 au 16 janvier 2026 à 12h00**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Maison de l'Eau, siège de l'enquête publique
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
 - à la maison de l'Eau, siège de l'enquête publique à l'adresse 7 place Francis Planté, 40 000 Mont de Marsan
- inscrites sur le registre dématérialisé en ligne sur <https://registre.landespublic.org/registre/enquete-zonage-pluvial/>
- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête :
 - le lundi 15 décembre 2025 de 9h00 à 12h00
 - le mardi 23 décembre 2025 de 9h00 à 12h00
 - le mercredi 7 janvier 2026 de 13h30 à 16h30
 - le vendredi 16 janvier de 9h00 à 12h00

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de Mont de Marsan Agglomération : Pierre TANGUY, 1671 chemin de Thore, 40 000 Mont de Marsan – 06 84 83 15 58- pierre.tanguy@montdemarsanagglom-eau.fr

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à Maison de l'Eau, siège de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet de Mont de Marsan Agglomération.